

No 65

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SÉANCE DU VENDREDI, 9 MAI 1947

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 180, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Cercle des Travailleurs du Canada".

Bill No 181, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".

M. Maybank, du comité spécial de la Radiodiffusion, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Maybank, ledit rapport est agréé.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,— Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, 1946, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1668, approuvé le 9 mai 1947: relativement à l'exemption de la pension personnelle d'un ancien combattant ayant droit à une allocation de formation sous l'empire des dispositions de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.